

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2024
DLCM n°2024-072

Date de convocation : 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Jacqueline ARCANGER, Maire.

Etaient présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, MM. Stéphane BIGOT, Mme Michèle PEUDENIER, M. André LEFEUVRE, Mme Pierrette FONTAINE, M. Alain BÉLLAY, Mme Corinne MERZOUK, MM. Renaud GAUDRON, Régis BRAULT, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Nadège MARCHAND, Murielle DEPAGNE, M. Thibaut MULOT

Etaient représentés : M. Pascal PAILLARD, Mmes Gaëlle WILLY-BONNABESSE et Virginie DENIEL qui avaient respectivement donné procuration à M. Régis BRUALT, Mmes Annick GUILLAUME et Corinne MERZOUK à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : M. Elie LEME, Mme Denise CARDINAL, M. Axel BELLIARD

Absents : M. Christophe BONNIER, Mmes Linda FOURNIER, Lucie FOUGERAIS

Secrétaire de séance : M. André LEFEUVRE

OBJET

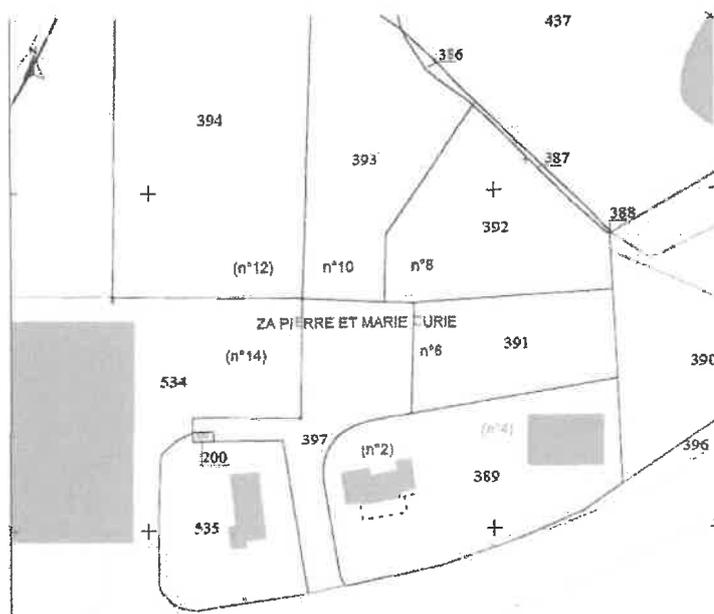
TOPONYMIE : ZA PIERRE ET MARIE CURIE

Monsieur HUARD, adjoint, expose que dans le cadre du plan d'adressage réalisé à compter de 2021, la voie située dans la zone d'activité Pierre et Marie Curie n'a pas été répertoriée dans la mesure où aucun terrain n'était vendu.

Il est proposé de conserver une toponymie ayant un lien avec cette zone d'activité.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,

* **décide de dénommer** la voie desservant la zone d'activité Pierre et Marie Curie conformément au plan ci-dessous : **ZA Pierre et Marie Curie**.
La numérotation sera établie comme présenté dans le plan ci-dessous.



* autorise Madame le Maire à accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Notification de la présente délibération sera effectuée auprès du service du cadastre et de la Poste dans le cadre de la charte d'engagement et de partenariat visée par le conseil municipal le 21 avril 2011.

*Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le secrétaire de séance,

André LEFEUVRE



Le Maire,

Jacqueline ARCANGER